



Renault Lardy



Renault Lardy

Pour le retrait de la loi Travail

Ni amendable, ni négociable.

Gouvernement et médias s'organisent pour relayer une propagande qui n'est pas nouvelle : les syndicats sont responsables de tout ce qui ne va pas : casseurs, situation économique, etc.... Mais globalement, ils n'organisent pas de débat de fond sur la loi travail préférant utiliser les casseurs comme paravent médiatique à la réalité de ce que le MEDEF et le gouvernement veulent nous imposer. Face à cette situation, nous avons entrepris de mettre à votre disposition des informations claires pour que chacun puisse se forger une opinion sur l'impact que cette loi aura sur notre quotidien. Deux initiatives ont démontré par un niveau de participation élevé votre souhait d'en savoir plus avec l'aide d'un ancien inspecteur du travail et d'un avocat spécialisé.

La pression est tellement forte pour le gouvernement qu'il parle maintenant d'interdire purement et simplement le droit de manifester. Cette fébrilité démontre non seulement que la polémique autour du nombre de manifestants du 14 juin est fabriquée de toutes pièces mais surtout qu'il est très fragile face à un mouvement qui reste aussi fort après 4 mois de lutte. Interrogez vos collègues de travail qui ont participé à la manifestation, ils feront de bien meilleurs journalistes que BFMTV & Consorts.

Afin de poursuivre ces échanges sur la loi et sur la mobilisation, nous proposons aux salariés de se réunir demain mardi dans plusieurs lieux à Lardy sur leurs 20 min de pause :

Mardi 21 Juin : 9h30 machines à café L14 / 10h30 à l'entrée du L55

Une opposition qui ne faiblit pas et qui s'installe durablement.

Dans un sondage IFOP du samedi 18 juin, 60 % des Français soutiennent le mouvement contre la loi travail. Ce niveau ne baisse pas et il est comparable au sondage du début de mois. A l'évidence la propagande sur la violence du mouvement et les casseurs ne prends toujours pas. Localement, le 14 juin, nous avons connu la plus importante participation pour notre site, preuve que la dynamique est là. Vous êtes nombreux à nous faire part de vos marques de soutien lors de nos différentes rencontres mais le gouvernement ne nous entendra que si nous sommes mobilisés et encore plus nombreux. N'attendons plus, rejoignons les 1,3 millions de manifestants bien décidés à faire reculer cette loi.

Faisons-nous entendre jusqu'au retrait.

Renault ne sera pas épargnée par cette loi qui permettra, sous couvert de baisse de commande, de faire des plans sociaux, de baisser les salaires ou d'augmenter le temps de travail.

La CGT et SUD appellent les salariés à faire grève jeudi 23 Juin 2016 (appel couvrant la journée) pour le retrait de la loi Travail en participant à la :

Manifestation à Paris

Jeudi 23 Juin - Départ 14h Place de la Bastille

RDV devant le CE de Lardy à 12h45

Inscription au car en bas de la cantine (Participation 5 euros)

Nous connaissons trop bien les capacités de la direction pour noircir le tableau économique de l'entreprise au moment des négociations annuelles obligatoires. Cette loi permettra d'utiliser cette manipulation pour modifier nos conditions de travail et même d'utiliser une hausse des commandes pour le faire ! Nous devons nous mobiliser pour stopper cette volonté du patronat et du gouvernement sans attendre.

L'obstination du gouvernement à faire passer à coup de 49.3 son projet de loi travail et l'utilisation de la répression contre les mouvements qui luttent depuis le 9 mars, renforcent la détermination des manifestant-es et des grévistes. Il envisage d'interdire les manifestations alors que les trois quarts de la population rejettent ce projet de loi et ne supportent plus un gouvernement au service du MEDEF. Le gouvernement tente de déminer la situation au moment où les grèves s'enchaînent aux manifestations et actions de blocages. Les mesurette sectorielles, et pour certaines déjà prévues, ne suffisent pas. Nous voulons le retrait du projet de loi travail car la loi aurait un impact néfaste majeur et durable sur la vie au travail de tous les salarié-es..

Sur le fond, cette loi ne ferait qu'accroître la flexibilité, la précarité, la destruction des garanties collectives protectrices et la soumission des salarié-es aux lois du marché.

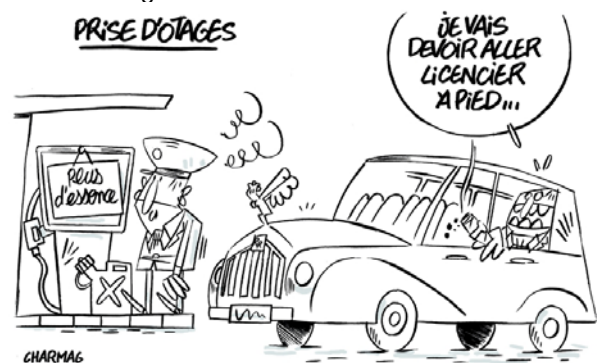
Comme cela s'est déjà produit par le passé pour d'autres réformes, le secteur public sera lui aussi bientôt concerné par des mesures de ce type. Le rapport sur le temps de travail dans la Fonction publique prépare déjà le terrain.

Mises à part quelques mesures telles que le Compte Personnel d'Activité (CPA) ou la garantie jeunes, qui peuvent être discutées séparément, le projet de loi n'est qu'une somme de régressions sociales, il doit être retiré définitivement. Voici, à nouveau, les éléments qui constituent le cœur du projet.

L'article 1 annonce la couleur en subordonnant les libertés et droits fondamentaux de la personne aux seules nécessités de l'entreprise ! Une commission d'experts, sans le contrôle des organisations syndicales, est prévue pour proposer au gouvernement une refondation du Code du travail sur ce principe.

L'article 2 remet en cause la hiérarchie des normes. La primauté de la loi et des accords de branche qui sont des garanties de protection collective et d'égalité des salarié-es ne doit pas être remise en cause. Inverser cette primauté en l'octroyant aux accords d'entreprises aboutira à des normes sociales (salaires, temps de travail..) en recul.

Le temps de travail concentre l'essentiel des tentatives de dérégulation : forfaits jours, modulation, fractionnement des heures de repos, durées des congés, temps partiel... Même modifiées ces mesures affaiblissent les garanties collectives pour accroître pressions et durées du travail et dégrader les conditions de travail.



« L'assouplissement du marché du travail » n'est pas une exception française. Le patronat européen organise depuis plus de 10 ans la flexisécurité et les gouvernements redoublent d'initiatives depuis la crise de 2008. Les pays européens les plus touchés ont mis en œuvre des réformes avec les mêmes mesures partout : facilitation des licenciements, moindre recours pour les salarié-es, moindre indemnisation du chômage et de moins en moins de salarié-es couverts par les règles communes de la loi ou des conventions collectives. Résultat dans des pays comme la Grèce ou l'Espagne c'est de plus en plus de pauvres et une baisse des salaires. Une précarité grandissante comme en Italie avec le développement de faux statuts de travailleurs indépendants... C'est aussi les lois Hartz en Allemagne qui ont contribué à précariser les travailleur-euses du pays, conséquence, un grand nombre de femmes n'ont pas d'autonomie financière. En Belgique aujourd'hui la loi Peeters est une copie de la loi travail et produit les mêmes effets : manifestations et grèves. Nous avons plus que jamais intérêt à unir nos efforts pour contrer ces attaques.